

Barème d'Honoraires 2020

VENTES d'immeubles à usage d'habitation:

De 0 à 150.000 €	7% avec minimum de 6.500€ TTC
De 150.001 € à 450.000 €	6% TTC
À partir de 450.001 €	5% TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Nos Honoraires sont à la charge du vendeur sauf sur demande.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Cession fonds de commerce, Droit au Bail, locaux commerciaux:

Prix de vente < ou égal à 25.000€	Forfait de 5.000€ HT
Prix de vente de 25.001€ à 50.000€	Forfait de 7.500€ HT
Prix de vente de 50.001€ à 100.000€	Forfait de 10.000€ HT
Prix de vente supérieur à 100.000€	7% HT* du prix de vente

*Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)

Location: frais de visites, constitution dossier/location/bail

Montant en € TTC à charge du locataire	Zone très tendue: 12€ TTC/m ²
	Zone Tendue: 10€ TTC/m ²
	Reste territoire: 8€ TTC/m ²
Montant en € TTC à charge du Bailleur	Montant calculé sur la même méthode pour le locataire.
Montant en € TTC à charge du Locataire et Bailleur	État des lieux 3€ TTC/m ² au locataire et au Bailleur

Location commerce et entreprise «Location-Gérance»

Locaux et terrain commerciaux, artisanaux, bureaux, garages...	20% HT du loyer annuel facial* (ou de la redevance)
Location avec droit d'entrée	Idem Honoraires fonds de commerce

*Valeur du loyer inscrit sur le bail

Location commerce et entreprise avec option d'achat

Locaux et terrain commerciaux, artisanaux, bureaux, garages...	20% HT du loyer annuel facial* + 50% des Honoraires sur locaux commerciaux
--	--

*Valeur du loyer inscrit sur le bail

Estimation Logement

150 € T.T.C